

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DECEMBRE 2018**

Le 3 Décembre 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Marc LECLERCQ, Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-René DECLE, Mmes Michèle DEFERT, Marie ZOUINI Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, M. Frédéric PETIT, Mme Michèle ROUSSEAU

Sont excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ, M. François SARA qui donne pouvoir à Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Isabelle BRIOIS qui donne pouvoir à M. Frédéric PETIT,
Monsieur Bruno DEPIERRE

Est absent/

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Nouvelle cantine : demande de subvention auprès de la Région
- 2) Réhabilitation de l'ancienne cantine en maison médicale : mission architecte
- 3) Services périscolaires : modification des tarifs
- 4) Location de la salle des fêtes : modification des tarifs
- 5) Décision modificative de crédits
- 6) Acquisition d'un défibrillateur : don
- 7) Installation d'une infirmière
- 8) Informations/questions diverses.

1) Nouvelle cantine : demande de subvention auprès de la Région

Monsieur LEPOETRE rappelle le cout prévisionnel de la construction : 906 000 Euros TTC. Il détaille le montant des subventions obtenues à ce jour :

<i>DETR bâtiment</i>	181 300
<i>DETR équipement</i>	12 928
<i>DETR préau</i>	7 000
<i>Caf</i>	100 846

<i>Enveloppe parlementaire Joron</i>	<i>1 000</i>
<i>Enveloppe parlementaire Bignon</i>	<i>4 000</i>
<i>Département</i>	<i>100 000</i>

Pour un total de 407 074

Monsieur le Maire explique que l'opération pourrait être subventionnée par la région des Hauts de France car le bâtiment va servir aussi pour l'accueil de loisirs destiné aux enfants des communes de Sains, Estrées et Saint Fuscien. Il ajoute qu'AMIENS METROPOLE doit valider le dossier, c'est pourquoi il a rencontré Monsieur GEST. Ce dernier, considérant que le projet était en adéquation avec les intérêts communautaires, a donné son aval pour le dépôt d'une demande de financement auprès de la Région. Ce type de démarche n'a jamais été encore effectué auprès de la METROPOLE. La subvention pourrait atteindre 50% sur des dépenses estimées à 132 620€ soit 66 310€.

Monsieur LELIEVRE demande si d'autres subventions sont encore possibles. Monsieur LEPOETRE rappelle qu'une opération ne peut pas être subventionnée à plus de 70% et que le reste à charge de la commune est couvert par un financement à taux zéro.

Monsieur LELIEVRE souhaite savoir si les autres communes peuvent prétendre à des subventions pour ce dossier: Monsieur le Maire répond que c'est la commune qui construit qui fait les demandes et les perçoit.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès de la Région des Hauts de France, une aide financière d'un montant de 66 310 Euros, soit 50% de l'assiette des dépenses éligibles, pour la construction de la cantine scolaire / accueil de loisirs.

2) Réhabilitation de l'ancienne cantine en maison médicale : mission architecte

Monsieur LEPOETRE rappelle que la nouvelle cantine devant être opérationnelle à l'été 2019, il est nécessaire de lancer la transformation de l'ancien bâtiment en maison médicale avec quatre cabinets de praticiens. Il informe l'assemblée qu'une proposition de maîtrise d'œuvre a été faite par le cabinet SEIGNEUR avec un taux d'honoraires de 8%, taux appliqué habituellement aux gros chantiers. Le taux devrait être plus élevé voire même être un forfait compte-tenu du faible montant de l'opération. Il ajoute qu'une décision doit être prise rapidement pour que les travaux commencent dès juillet prochain.

Monsieur DECLÉ demande s'il n'y a pas besoin de mettre en concurrence cette proposition. Monsieur LEPOETRE répond que le montant est en dessous des seuils.

Monsieur LELIEVRE demande combien cela coûterait normalement. Monsieur le Maire répond qu'il faudrait compter au moins 15% du montant des travaux, 8% est bien en-dessous de coût habituel.

Monsieur DECLÉ souhaite savoir si d'autres cabinets ont été sollicités. Monsieur LEPOETRE répond que non mais qu'aucun architecte ne pourrait remplir aussi bien cette mission à ce tarif.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte la proposition de mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture SEIGNEUR au taux de 8% et charge le Maire de signer les documents relatifs à l'opération. (3 ABSTENTIONS : M ROUSSEAU, F. PETIT, I. BRIOIS)

3) Services périscolaires : modification des tarifs

Monsieur LEPOETRE rappelle la tarification de l'accueil de loisirs du mercredi :

- Accueil de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h00 → 1.05€ (QF<900) ou 1.15€ (QF>=900 et Ext.) la 1/2heure,
- La journée de 9h00 à 17h00 → 10.80€ ou 11.40€,
- Le matin de 9h00 à 12h00 → 6.30€ ou 6.90€,

tarifs auxquels il faut rajouter le prix du repas.

Afin de rendre la journée complète plus attractive pour les familles, Monsieur le Maire propose de rendre le service de garderie du matin (avant 9h00) et du soir (après 17h00) gratuit dans le cas de fratries habitant Sains et fréquentant l'accueil toute la journée du mercredi.

Madame ROUSSEAU demande combien d'enfants fréquentent actuellement le service périscolaire du mercredi. Monsieur LEPOETRE répond dix-sept le matin dont sept enfants à la journée (moyennes).

Monsieur DUCROCQ s'interroge sur le nombre de familles potentielles qui pourraient bénéficier de cette gratuité. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas de chiffres précis mais plusieurs familles pourraient trouver cette disposition attractive sachant que cette première année de création (2018/2019) sert de test pour optimiser le service dans le futur.

Madame ZOUINI demande pourquoi les familles n'ayant qu'un enfant ne pourraient pas bénéficier de la même gratuité. Monsieur le Maire précise que l'objectif est d'augmenter les effectifs et d'aider les familles de plus d'un enfant suite à la remarque faite par l'une d'entre elles.

Madame ROUSSEAU se demande pourquoi cette disposition n'a pas été mise en place dès juin dernier. Monsieur le Maire rappelle que le service a été mis en place à la rentrée de septembre et que les adaptations se font à l'usage.

Monsieur PETIT propose de baisser plutôt le tarif de la journée. Monsieur le Maire explique que ce choix a été validé en commission scolaire.

Monsieur PETIT rappelle qu'il n'a pas reçu le compte-rendu de ladite commission. Monsieur LELIEVRE qui fait partie de la commission confirme qu'il a bien reçu le compte-rendu.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

4 ABSTENTIONS (JR DECLÉ, F PETIT, I BRIOIS, M ROUSSEAU)

Le conseil municipal décide que les heures d'accueil de loisirs de la journée du mercredi avant 9 heures le matin et après 17 heures le soir ne seront plus facturées pour les fratries présentes toute la journée, résidant Sains en Amiénois et ce, dès le 1^{er} enfant.

4) Location de la salle des fêtes : modification des tarifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'offrir un tarif de location de la salle des fêtes minoré de 50% aux employés communaux ayant plus d'un an d'ancienneté à la date de location et dans la limite d'une fois par an.

Monsieur LEPOETRE rappelle les tarifs : 250€ l'été, 300€ l'hiver.

Madame PAPILLON souhaite connaître le tarif pour les élus car elle pense ainsi que Monsieur SARA dont elle a procuration que les élus bénéficient d'un tarif spécifique depuis les précédents mandats. Elle précise qu'elle n'a pas eu le temps de contrôler cette information. Par conséquent, il n'y a pas de tarif spécial jusqu'à preuve du contraire.

Monsieur PETIT demande le tarif de location pour les extérieurs et le nombre de salariés concernés. Monsieur LEPOETRE précise que la salle ne peut pas être louée par des extérieurs et qu'une douzaine d'agents municipaux peuvent être concernés.

Madame PAPILLON demande confirmation que tous les salariés sont concernés même ceux habitant hors commune. Monsieur LEPOETRE répond par l'affirmative.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

2ABSTENTIONS (MB PAPILLON-F SARA)

Le conseil Municipal accepte de faire bénéficier les agents communaux d'un tarif de location de la salle des fêtes minoré de 50% dans les conditions suivantes :

- L'agent devra avoir un an au moins d'ancienneté à la date de location,
- Condition tarifaire spécifique dans la limite d'une fois par an

5) - Décision modificative de budget

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative de budget justifiée par :

- 1)le reversement à la crèche de la somme de 24 815.56 Euros encaissée par la commune) au titre du contrat enfance et jeunesse (CAF) sur les activités déclarées en 2016.
- 2)l'accord de subvention du Département pour la Cantine : +100 000 Euros

L'assemblée demande à Monsieur LEPOETRE de procéder à deux votes distincts.

Concernant le point 1 :

La CAF verse tous les ans à la commune une aide au fonctionnement calculée sur le compte de résultat et les données fréquentation pour les services à la petite enfance (accueil de loisirs et crèche). Monsieur le Maire explique que la réhabilitation de la crèche a permis l'ouverture de six places supplémentaires ce qui explique l'augmentation de la somme perçue par la Commune pour les activités de la crèche. Il rappelle que la convention signée entre la crèche Famille Rurales et la commune prévoit le reversement de cette somme.

Compte tenu de la somme initialement prévue au budget 2018, Monsieur LEPOETRE explique qu'il faut prévoir un complément de 13 316 Euros.

Monsieur PETIT demande si cette somme s'ajoute au budget de 11 000 €. Monsieur le Maire confirme que c'est en plus.

Monsieur DUCROCQ s'interroge sur l'éventualité d'une baisse de la participation de la commune au financement de la crèche.

Monsieur PETIT pense que six places supplémentaires entraînent des revenus plus importants pour la crèche et propose de réduire la subvention communale. Monsieur le Maire répond que cette aide leur permettra d'équilibrer le budget.

Monsieur PETIT insiste en demandant comment la crèche aurait équilibré sans cette subvention complémentaire de la CAF.

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'elle était programmée depuis l'obtention d'un agrément supérieur et qu'il ne faut pas oublier que plus d'enfants en garde est synonyme d'effectifs supplémentaires, d'obligation d'avoir sur place une puéricultrice (infirmière spécialisée).

Monsieur PETIT demande à ce qu'une réunion de présentation de leur dernier bilan soit organisée pour juger de leurs besoins et souhaite que nous statuions après présentation de leurs finances.

Monsieur le Maire rappelle que leur Assemblée Générale a eu lieu il y a un peu plus d'un mois au cours de laquelle le bilan financier a été présenté.

Monsieur le Maire signale que leur dernier bilan présenté est celui de 2017 et qu'il était en déficit (environ 7 000€) et qu'ils ont donc besoin d'autres ressources.

Monsieur PETIT demande à Monsieur LEPOETRE s'il est toujours membre du conseil d'administration de Familles Rurales.

Monsieur DECLE rappelle que la question posée par Monsieur DUCROCQ est juste et doit être posée à l'ensemble du Conseil municipal : la participation de la mairie doit-elle rester la même ?

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

4 CONTRE (M.ROUSSEAU, M. DECLE, F. PETIT, I. BRIOIS)

1 ABSTENTION (C DUCROCQ)

L'assemblée accepte la décision modificative de budget suivante :

FONCTIONNEMENT :

Compte tenu du solde de l'article 6574 « Subventions versées,

Recettes 7478 « Dotations, participations Autres organismes »+ 13 316

Dépenses 6574 « Subventions versées associations pers privées+13 316

Concernant le point 2 :

Monsieur LEPOETRE explique que le Département a envoyé son accord pour la subvention de 100 000 € concernant le financement de la nouvelle cantine. Les crédits affectés à l'emprunt prévisionnel seront réduits d'autant.

Sur proposition du Maire,
Après en avoir débattu,

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative de budget suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes 963-1323 Nvle cantine Subv. d'équipement - Département	+ 100 000
Recette 963 1641 Nvle cantine - Emprunt	- 100 000

6) Acquisition d'un défibrillateur : don

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'un défibrillateur a été inscrite au budget 2018 et que Monsieur DUCROCQ s'est chargé du dossier. Il explique que cette opération peut être subventionnée par le Crédit Agricole de la Somme si l'opération est portée par une association ayant un compte chez eux. Monsieur LEPOETRE précise que FAMILLES RURALES a accepté de déposer une demande. Il ajoute que 70% peuvent être pris en charge par la banque sur un montant de 2 200€.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Docteur BELLENGUEZ a souhaité s'associer à l'opération en faisant un don de 200€ à la commune.

Monsieur DECLÉ pose la question de la propriété du défibrillateur ainsi que de l'entretien. Monsieur le Maire confirme qu'il faudra établir un accord pour la maintenance de l'appareil.

Le défibrillateur devra être installé en extérieur, dans la cour du cabinet médical pour plus de facilité d'accès avec fléchage et signalétique prévus.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le don du docteur BELLENGUEZ.

7) Installation d'une infirmière

Monsieur le Maire informe qu'une infirmière a été cooptée par le médecin dont l'activité sur Sains est pérenne. Cette personne sera prête pour s'installer dans la future maison médicale qui devra accueillir quatre praticiens.

10-Informations/questions diverses.

Monsieur LEPOETRE remet à Monsieur PETIT le compte rendu de la dernière commission finances à laquelle il n'a pas participé.

Monsieur PETIT interpelle Monsieur LEPOETRE en demandant qui était présent à cette réunion. Monsieur LEPOETRE répond qu'il n'y avait que Monsieur TRUFFAUT, les autres membres s'étant excusés. Monsieur PETIT fait le commentaire suivant : « Je ne voudrais pas remettre en cause l'honnêteté du Maire, mais je suis étonné d'apprendre que Monsieur TRUFFAUT y était alors qu'il n'a pas le temps de venir en conseil municipal ».

Monsieur le Maire rappelle qu'en cette fin d'année beaucoup de manifestations sont et seront organisées.

- la remise des prix des Maisons Fleuries,
- le marché d'automne fin octobre.
- les commémorations du 11 novembre qui ont connu un vif succès avec notamment les chants très émouvants des enfants, le fleurissement du cimetière, l'installation de drapeaux : une cérémonie à la hauteur de cette fin de célébration du centenaire 14/18.
- le repas des Aînés qui a eu lieu samedi 01/12 pour lequel de bons retours ont été formulés.

Madame PAPIILLON précise que samedi prochain en matinée a lieu la distribution des colis pour ceux qui ont choisi cette option, une messe suivie d'un concert à l'église en soirée.

Le samedi d'après, le 15/12, aura lieu d'Arbre de Noël des petits Samois. La distribution des invitations aux enfants par un certain nombre d'élus a permis l'économie de l'affranchissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Jardin du Souvenir au cimetière a été remis en valeur par Mesdames DEFERT et PAPIILLON et les remercie pour leur travail et les économies réalisées.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement des habitants de Sains débutera le 17 janvier prochain pour un mois.

Monsieur le Maire donne ensuite des informations sur les travaux en cours dans la commune :

- Local technique : 10 jours de retard environ suite à des problèmes de livraison
- Nouvelle cantine : les travaux avancent bien, elle devrait être hors d'eau mi-janvier.
- Vestiaires football : Amiens Métropole doit intégrer la pompe de relevage qui servira à la fois aux vestiaires et au local technique. La Métropole doit envoyer un nouveau dossier à valider.

Monsieur LEPOETRE rapporte qu'une analyse des chemins ruraux est en cours pour la mise en conformité du cadastre, à délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

- Installation d'éoliennes sur le territoire de Grattepanche : la municipalité devra se positionner, lors d'un prochain conseil sur la possibilité pour l'entreprise installatrice d'utiliser les chemins moyennant un dédommagement financier.

Monsieur LELIEVRE signale les problèmes survenus lors de la mise en route du nouveau chauffage de l'école. Il explique que la chaudière ne donnait pas sa pleine puissance. L'installateur a été appelé et maintenant tout fonctionne très bien.

Il rappelle aussi que deux écluses sont en cours d'étude pour les routes de Cottency et Boves, affaire à suivre.

Monsieur Petit demande si le conseil municipal aura la possibilité de rencontrer l'association Familles Rurales avant le vote du budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.